



## Réunion des États parties

Distr. générale  
7 juin 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Vingt et unième Réunion

New York, 13-17 juin 2011

#### **Note verbale datée du 6 juin 2011, adressée au Secrétariat par la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer (Bureau des affaires juridiques) et a l'honneur de demander que le document ci-joint soit distribué aux États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer comme document de la Réunion des États parties.



**Annexe à la note verbale datée du 6 juin 2011 adressée  
au Secrétariat par la Mission permanente de l'Allemagne  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Allemagne**

**Appui financier de la République fédérale d'Allemagne au Tribunal  
international du droit de la mer**

L'Allemagne a l'honneur de présenter aux États parties des informations sur l'appui financier qu'elle apporte au Tribunal international du droit de la mer suivant l'accord de siège et son accord complémentaire. Le budget affecté au Tribunal par le Ministère fédéral de la justice pour les exercices allant de 1997 à 2010 est indiqué ci-après :

| <i>Exercice</i> | <i>Crédits<br/>affectés au<br/>Tribunal<br/>(euros)</i> |
|-----------------|---------------------------------------------------------|
| 1997 . . . . .  | 3 773 181,71                                            |
| 1998 . . . . .  | 11 859 416,10                                           |
| 1999 . . . . .  | 21 133 177,32                                           |
| 2000 . . . . .  | 14 742 398,65                                           |
| 2001 . . . . .  | 444 850,19                                              |
| 2002 . . . . .  | 274 344,49                                              |
| 2003 . . . . .  | 139 879,83                                              |
| 2004 . . . . .  | 84 697,61                                               |
| 2005 . . . . .  | 80 203,87                                               |
| 2006 . . . . .  | 133 000,00                                              |
| 2007 . . . . .  | 274 043,86                                              |
| 2008 . . . . .  | 62 931,71                                               |
| 2009 . . . . .  | 88 647,55                                               |
| 2010 . . . . .  | 405 941,23                                              |

Les chiffres ci-dessus montrent que, depuis 1997, l'Allemagne a affecté au Tribunal international du droit de la mer une somme totale de 53 496 714,12 euros, provenant du budget du Ministère fédéral de la justice. Les montants de plus d'une dizaine de millions d'euros enregistrés entre 1998 et 2000 s'expliquent par la construction des locaux du Tribunal. Ces chiffres ne comprennent pas les contributions obligatoires au budget ordinaire du Tribunal.